

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N° 22/149
REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT
Rue des Tierçaires (RD 11)
Commune de Mazères (Ariège)
en agglomération

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

VU la demande de Dominique BOIXADERAS, sis « La Briqueterie » 09270 MAZERES, en date du 6 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'une Réfection de toiture, **Rue des Tierçaires (RD 11)** à 09270 MAZERES, il est nécessaire de réglementer le stationnement **du lundi 12 décembre 2022 au jeudi 15 décembre 2022**

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit au 39 rue des Tierçaires (**RD 11**), comme précisé sur le plan joint **du lundi 12 décembre 2022 au jeudi 15 décembre 2022**

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (*troisième partie*) sera mise en place par Dominique BOIXADERAS.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 6 décembre 2022

Le Maire
Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04
mairie.mazeret@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°22/149

